



## FACILITER L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

« Un enfant en situation de handicap est un enfant qui a besoin de soins et/ou d'une attention spécifique, en raison de problèmes médicaux (santé physique et psychique) avec ou sans problèmes psycho-sociaux »<sup>1</sup>

Quels que soient ses besoins, tout enfant est le bienvenu dans un milieu d'accueil, à la condition que le milieu d'accueil dispose des ressources suffisantes et qu'il s'organise pour que l'enfant puisse tirer profit en toute sécurité d'un séjour au sein d'une collectivité.

L'admission dans un milieu d'accueil d'enfants en situation de handicap (que celui-ci soit physique ou mental) doit être préparée de manière réfléchie par le personnel, en partenariat avec les parents, le médecin traitant de l'enfant, ainsi que le médecin du milieu d'accueil.

### PRÉPARER L'ACCUEIL

L'équipe doit s'interroger sur un ensemble de conditions favorables à la qualité de l'accueil de ces enfants.

Il s'agira notamment d'être à l'écoute et de réfléchir sur :

- les attentes des parents
- l'opinion des soignants (médecins, infirmières et kinésithérapeutes de l'enfant) et leur intervention éventuelle dans le milieu d'accueil
- les modalités de la période familiarisation
- la désignation éventuelle d'une puéricultrice « de référence »
- le matériel particulier et spécifique
- l'éventuelle adaptation des locaux
- ...

Toutefois, il faut se rappeler que l'enfant est un être en construction. Les besoins spécifiques liés au handicap changent donc au fil de l'âge. Cette dimension dynamique doit être envisagée, si cela est possible, dès l'admission.

Certaines situations demanderont plusieurs semaines de préparation.

### INFORMER LE CONSEILLER MÉDICAL PÉDIATRE

Les responsables du milieu d'accueil informent le Conseiller médical Pédiatre, la Coordinatrice Accueil/l'Agent Conseil, des mesures qui ont été prises pour veiller à la santé et au bien-être de l'enfant.

Ils mettent à leur disposition les documents précisant les besoins spécifiques de l'enfant, le projet des parents et des soignants, les aménagements (espace, matériel,...), l'organisation des soins et les partenariats envisagés (personnes ressources, intervenants extérieurs : service d'aide précoce, service d'accompagnement, paramédicaux,...).

A cet égard, un **formulaire type** est disponible en Annexe 8 de la brochure «La Santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance».

Lorsque le handicap est découvert et diagnostiqué chez un enfant fréquentant déjà le milieu d'accueil, la même démarche est suivie, afin de poursuivre l'accueil dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseiller médical Pédiatre remet son avis quant aux dispositifs mis en place et veille, en collaboration avec le médecin du milieu d'accueil et la Coordinatrice Accueil/Agent Conseil, à ce que les besoins médicaux de l'enfant puissent être rencontrés. Si nécessaire, des soins seront effectués par une personne ou un service extérieur et des formations pourront être organisées.

## SOUTENIR LE MILIEU D'ACCUEIL

Des services d'aide spécifique peuvent être sollicités par les parents ou le milieu d'accueil pour organiser au mieux les soins à l'enfant. Leur rôle consiste à mettre en œuvre des dispositifs de soutien à l'équipe du milieu d'accueil.

Des renseignements sur les aides disponibles peuvent également être obtenus après de l'AWIPH, en Région wallonne et PHARE, à Bruxelles.

En Région wallonne, des dispositifs d'accompagnement, qui interviennent à la demande du milieu d'accueil, peuvent jouer un rôle important.

Les coordonnées, les zones géographiques d'intervention et la spécificité de ces services sont accessibles sur le site de l'AWIPH : [www.awiph.be](http://www.awiph.be)

Une liste non exhaustive des associations fait partie de l'Annexe 4 de la brochure « La Santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance ».

## ÉVALUER LA PRISE EN CHARGE D'UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE

En dehors des examens de santé, une évaluation régulière de la situation de l'enfant et de la manière dont se déroule sa présence au sein du milieu d'accueil se révèle utile à la réussite du projet. Les parents sont associés à cette évaluation, d'une manière ou d'une autre.

Cette dynamique de travail permet une transition optimale vers les structures d'accueil et d'enseignement pour enfants de plus de trois ans.

Si l'intérêt de l'enfant l'exige, la fréquentation du milieu d'accueil peut être prolongée jusqu'à 4 ans, ... <sup>2</sup>.



### CONTACTS DES PROJETS AWIPH :

**AIMA** : Rue de l'Égalité, 250 à 4630 Soumagne  
Tél : 04 345 90 49 ou 0492 97 93 94  
[www.aigs.be/aima](http://www.aigs.be/aima)

**Badiane** : Rue de Bruxelles, 61 à 5000 NAMUR  
Tél : 081 72 44 43 ou 081 72 44 54  
[www.badiane.be](http://www.badiane.be)

**Caravelles** : Route de Gembloux, 2 à 1450 Chastre  
Tél : 081 62 27 07  
[info@caravelles.be](mailto:info@caravelles.be)

**Grandir et s'épanouir dans la diversité** :  
Rue Grégoire Soupart, 15 à 6200 Charleroi  
Tél : 071 30 80 11  
[contact@cenfance.org](mailto:contact@cenfance.org)

**Les Coccinelles** : Chaussée Paul Houtart, 219  
à 7110 Houdeng-Goegnies  
Tél : 064 26 49 36  
[sap-afrahm-centre@skynet.be](mailto:sap-afrahm-centre@skynet.be)

**Le TISSERAND** : Rue des Déportés, 140 à 6700 Arlon  
Tél : 063 24 25 28  
[letisserand@promemploi.be](mailto:letisserand@promemploi.be)  
[www.promemploi.be](http://www.promemploi.be)

**PICSAP** : Rue Simon Lobet, 124, bte 22  
à 4800 Verviers  
Tél : 087 22 49 69  
[www.services-apem-t21.be](http://www.services-apem-t21.be)

**TEdDI** : Rue Brisselot, 11 à 7000 MONS.  
Tél : 065 55 48 65  
[www.susa.be](http://www.susa.be)

**Vers l'accueil des bébés extra-ordinaires** :  
Boulevard des Combattants, 86 à 7500 Tournai  
Tél : 0491 12 03 73  
[bebes.extraordinaires@hainaut.be](mailto:bebes.extraordinaires@hainaut.be)

Dr Jacques LOMBET  
Dr Marylène DELHAXHE  
Conseillers médicaux Pédiatres ONE (Liège)

### POUR BRUXELLES

Le choix d'apprendre à se connaître et de renforcer le travail en réseau, avant de lancer un projet de structure de soutien s'est concrétisé. Dans une volonté d'améliorer les collaborations existantes, les services d'Accompagnement et la Coordination accueil et Accompagnement de Bruxelles se sont rencontrés plusieurs fois. Le résultat de ces rencontres : une brochure de présentation des services d'accompagnement destinée aux milieux d'accueil et aux Travailleurs médicaux-sociaux de l'ONE qui accompagnent des familles dont l'enfant est en situation de handicap : [www.phare.irisnet.be/enfance/one/](http://www.phare.irisnet.be/enfance/one/)

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Brochure « La Santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » - ONE 2011- Chapitre 5
- [www.plateformeannoncehandicap.be](http://www.plateformeannoncehandicap.be)
- Flash Accueil N°4 – p.10 « Accueillir la différence ? »
- Flash Accueil N°5 – p.11 « Inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques »
- Flash Accueil N°7 – p.12 « Inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques... une brochure à découvrir ? »

<sup>2</sup> Des subsides majorés à la présence sont versés pour les MCAE et accueillants conventionnés et les présences des enfants de plus de 3 ans –au-delà de la rentrée scolaire qui suit sa date anniversaire- sont comptabilisées dans les taux d'occupation des crèches et pré-gardiennats.